

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Département
du
VAL D'OISE

Du 3 octobre 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Reconduction de
la convention de
partenariat
ADOMA

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS

Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Chantal HUET donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN

Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération
mise en ligne sur
le site de la ville
le

Dans le cadre de la mise en place d'un comité de suivi social, une convention de partenariat a été signée en juin 2019 entre ADOMA et le CCAS de Beauchamp et reconduite chaque année.

ADOMA intervient sur un segment spécifique du logement social et sa vocation est de loger des publics en grande précarité. A ce titre, ADOMA se positionne comme bailleur très social du logement accompagné (Foyers de Travailleurs Migrants/ Résidences Sociales/ Pensions de Famille).

Il est gestionnaire du Foyer Travailleurs Migrants les Chênes situé 35 avenue de l'Egalité 95250 Beauchamp qui accueille de nombreux résidents avec un parcours de vie complexe, fragilisés par une précarité plurielle (sociale, familiale avec solitude marquée, économique...). A cette dernière s'ajoute parfois une faible maîtrise du français, rendant très difficile « l'aller vers » les administrations et le recours aux différentes aides et services mis en place sur la commune.

Pour faciliter l'accompagnement des résidents d'ADOMA, il convient de pérenniser l'action de partenariat entre les travailleurs sociaux d'ADOMA et ceux du CCAS.

Il est proposé de renouveler la convention en la modifiant pour y inclure également les demandeurs d'asile du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile).

Les modalités suivantes restent inchangées :

- Mobiliser les résidents et les demandeurs d'asile sur des projets adaptés à leur situation
- Renforcer la coordination, la concertation et le partenariat entre les différentes institutions
- Mutualiser les informations concernant la situation des résidents et des demandeurs d'asile et faire des préconisations d'orientation.

Il est précisé dans cette convention que le Service Social du Département sera invité à participer à ces comités.

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
27 septembre
2023

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

Votes pour : 10

Vote contre : 0

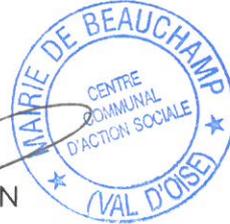
Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente, à signer la convention ainsi que tout document s'y afférent.

Pour extrait conforme, Beauchamp le 3 octobre 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,

Maud SAID

